



## DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport d'activité: plan de mise en œuvre destiné à donner suite aux conclusions relatives au rôle de l'OIT en matière de coopération technique, adoptées par la Conférence à sa 87<sup>e</sup> session (juin 1999)**

1. A la 276<sup>e</sup> session du Conseil d'administration, la commission a examiné le plan de mise en œuvre susmentionné<sup>1</sup> qui présente les grandes lignes de l'action future du Bureau visant à donner suite aux conclusions concernant le rôle de l'OIT en matière de coopération technique, adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa 87<sup>e</sup> session, en juin 1999.
2. Le plan de mise en œuvre présente, sous forme de tableau, les questions abordées, les principales lignes d'action à suivre et un calendrier préliminaire. On trouvera dans l'annexe une nouvelle colonne qui résume brièvement l'état des travaux entrepris depuis la 276<sup>e</sup> session du Conseil d'administration pour chacune des questions mentionnées. Etant donné le nombre et l'étendue de ces questions, ainsi que les faits nouveaux intervenus dans la coopération technique qui ne figurent pas dans le plan de mise en œuvre, des renseignements plus complets sur le travail réalisé par les secteurs techniques et les régions seront inclus dans le rapport sur la mise en œuvre du programme qui sera soumis à la Commission du programme, du budget et de l'administration à sa session de mars 2001.
3. En novembre dernier, la commission a recommandé que le Bureau prête une attention particulière à plusieurs des questions énumérées dans le plan de mise en œuvre et que celles-ci fassent l'objet d'un suivi. Le plan a été jugé utile comme outil de contrôle pour certaines questions, mais il a été cependant suggéré qu'il soit relié et intégré de façon plus claire aux domaines prioritaires du budget stratégique, y compris les objectifs stratégiques et opérationnels. Il faudrait préciser quelles sont les priorités et les ressources qui leur sont allouées. Comme pour l'élaboration stratégique du budget, l'examen de ces questions par le Conseil d'administration devrait s'inscrire dans le contexte du cadre stratégique et du programme et budget pour 2002-03. Par ailleurs, en novembre, plusieurs membres de la

<sup>1</sup> Document GB.276/TC/2.

commission ont souligné l'importance de l'évaluation. La Commission du programme, du budget et de l'administration est saisie à la présente session du Conseil d'un document sur la stratégie de l'OIT en matière d'évaluation <sup>2</sup>.

4. Le troisième grand point de préoccupation concerne la prestation des services de coopération technique. Le Bureau a pris des mesures spécifiques, depuis novembre dernier, pour lutter contre la baisse du taux d'exécution, notamment en désignant un groupe de travail sur l'exécution et en renforçant le système de responsabilisation pour chaque projet. Les mesures prises par le Bureau figurent dans la partie I du document soumis à la commission à la présente session au titre de la première question à son ordre du jour <sup>3</sup>. En ce qui concerne l'exécution de la coopération technique, la commission a insisté sur la nécessité de réformer les services extérieurs. Cette question relève du cadre stratégique présenté à la Commission du programme, du budget et de l'administration à la présente session <sup>4</sup>.

Genève, le 5 octobre 2000.

<sup>2</sup> Document GB.279/PFA/8.

<sup>3</sup> Document GB.279/TC/1.

<sup>4</sup> Document GB.279/PFA/6.

## Annexe

Partie I – Rendre la coopération technique de l'OIT plus pertinente et plus efficace		
Questions	Contexte et lignes d'action	Calendrier
1. Un programme cohérent		
1 a) Garantir que les activités de coopération technique sont cohérentes et bien ciblées, appuient les quatre objectifs stratégiques et les deux questions transversales du développement et de la parité et poursuivent l'objectif implicite de promotion des principes et droits fondamentaux au travail et des normes internationales du travail	<p>A des fins d'efficacité et de cohérence, toutes les activités de coopération technique doivent être guidées par une vision commune, telle qu'exprimée dans le rapport du Directeur général à la 87<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail «Un travail décent» et une bonne compréhension des quatre objectifs stratégiques de l'OIT ainsi que des questions transversales. S'il y a eu dans le passé de bons exemples d'activités de coopération technique couvrant plusieurs domaines intéressant l'OIT, de telles activités doivent devenir la règle. Les principes directeurs de la coopération technique doivent donc être exprimés plus clairement, et les communications internes et partenariats doivent être améliorés de la manière suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une déclaration sur la politique de coopération technique, indiquant les principes directeurs de ces activités qui sera diffusée dans l'ensemble du Bureau;</li> <li>- consultations régulières siège/terrain sur des questions générales de coopération technique;</li> <li>- communication systématique entre le siège et les bureaux extérieurs, les secteurs et les programmes focaux débouchant sur des plans de collaboration;</li> <li>- recherche de moyens de promouvoir un programme de coopération technique sain, notamment par la distribution des ressources CTBO, recettes perçues au titre de l'appui au programme et mesures concernant le personnel.</li> </ul>	<p>Projet de directives internes préparé et diffusé à tous les directeurs exécutifs et régionaux en juillet. En cours de discussion</p> <p>Premières réunions consultatives organisées en janvier-mars 2000 entre les régions et le siège. Réunions annuelles prévues.</p> <p>En cours d'exécution</p> <p>En cours d'exécution</p>
		Etat des travaux au 31 août 2000

<b>Partie I – Rendre la coopération technique de l'OIT plus pertinente et plus efficace</b>			
<b>Questions</b>	<b>Contexte et lignes d'action</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Etat des travaux au 31 août 2000</b>
1 b) Mettre au point un cadre commun de programmation	<p>Les mécanismes de programmation de l'OIT (et plus particulièrement le programme et budget) ont généralement été axés essentiellement sur les activités du budget ordinaire, le résultat étant que le programme de coopération technique a été relativement indépendant du programme du budget ordinaire et a rarement disposé du niveau minimum de ressources du budget ordinaire nécessaire pour une prestation et un développement efficaces. Les activités du Bureau – qu'elles soient financées par le budget ordinaire ou par des sources extrabudgétaires – doivent donc s'inscrire dans un cadre unique, notamment par le biais de programmes focaux internationaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les objectifs opérationnels du budget ordinaire, les indicateurs et cibles seront intégrés dans le programme de travail des régions;</li> <li>- le programme et budget sera développé comme un cadre unique de programmation associant ressources du budget ordinaire (y compris CTBO) et ressources extrabudgétaires;</li> <li>- la collaboration systématique en matière de coopération technique et de mobilisation des ressources sera développée entre le Bureau et le Centre de Turin.</li> </ul>	<p>De manière continue</p> <p>Terminé en mars 2001 pour le programme et budget 2002-03</p> <p>Début immédiat</p>	<p>Approche intégrée amorcée en janvier-mars 2000 avec des réunions conjointes siège-terrain. Réunions similaires planifiées chaque année.</p> <p>Le cadre unique de programmation se reflétera dans le programme et budget pour 2002-03.</p> <p>Travaux commencés en 2000</p>
<b>2. Un programme pertinent</b>			
2 a) Intégrer la participation tripartite à toutes les étapes de la coopération technique	<p>Pour garantir qu'il réponde aussi bien que possible aux besoins des mandants, le programme de coopération technique de l'OIT doit s'appuyer fermement sur la base tripartite de l'Organisation. Si de grands progrès ont été accomplis à cet égard depuis la mise en œuvre de la politique de partenariat actif (PPA) en 1994, la PPA et les exercices menés dans le cadre des objectifs par pays fourniront le cadre nécessaire à une participation plus marquée et plus cohérente des mandants au programme. Il faudra notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer la participation des mandants dans la définition des objectifs par pays et le suivi, le cas échéant grâce à des mécanismes comme les comités nationaux tripartites de l'OIT;</li> </ul>	<p>Processus déjà lancé, à poursuivre</p>	<p>Le travail est en cours dans la plupart des bureaux extérieurs; une nouvelle approche est définie en vue de faire concorder les objectifs par pays avec les objectifs stratégiques et opérationnels du Bureau.</p>

<b>Partie I – Rendre la coopération technique de l'OIT plus pertinente et plus efficace</b>			
<b>Questions</b>	<b>Contexte et lignes d'action</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Etat des travaux au 31 août 2000</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- élaborer et réviser des directives et activités de formation à l'intention du personnel du BIT concernant la participation tripartite en matière de coopération technique et de l'utilisation des objectifs par pays comme instrument de programmation;</li> <li>- évaluer la mise en œuvre des objectifs par pays au niveau national.</li> </ul>	<p>Premiers résultats en septembre 2000</p> <p>A la fin des périodes appropriées selon les situations</p>	<p>Des activités de formation du personnel sont incluses dans les cours sur la conception, le contrôle et l'évaluation de la coopération technique qui se poursuivent au siège, avec le Centre de Turin et sur le terrain. L'élaboration des directives a été différée dans l'attente de faits nouveaux en ce qui concerne les procédés de programmation commune.</p> <p>En cours dans le cadre de la mise en œuvre du programme</p>
2 b) Intégrer les perspectives régionales/sous-régionales	<p>Alors que les mécanismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales prennent une importance croissante, le programme de coopération technique doit mieux répondre aux besoins régionaux et sous-régionaux de même qu'aux exigences économiques et sociales naissantes de l'intégration et de la coopération régionales ou sous-régionales en s'appuyant sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'élaboration de stratégies régionales/sous-régionales auxquelles il convient de donner une charte, et de plans opérationnels ayant l'appui des bureaux régionaux de l'OIT;</li> <li>- la fourniture d'un appui aux mandants afin de renforcer leur capacité de promotion d'une dimension sociale dans les processus d'intégration régionale, notamment par leur participation au dialogue.</li> </ul>	<p>Tous les deux ans (chaque programme et budget) avec une mise à jour périodique</p> <p>De manière continue, selon les possibilités</p>	<p>Sur ces points, le travail s'inscrit dans le cadre des propositions de programme et budget et du processus de programmation commune.</p>
2 c) Mettre l'accent sur la promotion des entreprises	<p>Les micro-entreprises ainsi que les petites et moyennes entreprises bénéficieront d'un appui comme moteur de la création d'emplois dans le cadre de l'instauration d'un environnement propice à la promotion, à la réalisation et à l'application des normes internationales du travail – cela sera fait de la manière suivante:</p>		<p>Les stratégies du programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises (IFP/SEED) ciblent à la fois les particuliers (formation à la création et à la gestion d'entreprises) et l'environnement économique dans lequel ils opèrent (pour favoriser l'élaboration d'une politique et d'un cadre régulateur propice et l'ouverture de nouveaux marchés aux petites entreprises).</p>

<b>Partie I – Rendre la coopération technique de l'OIT plus pertinente et plus efficace</b>			
<b>Questions</b>	<b>Contexte et lignes d'action</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Etat des travaux au 31 août 2000</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- développement plus à fond des divers programmes de l'OIT en rapport avec les entreprises, en tenant compte notamment du rôle des organisations d'employeurs et des services que celles-ci peuvent fournir à leurs mandants dans ce domaine;</li> <li>- le Programme international pour les petites entreprises (ISEP) deviendra un élément important d'intégration de la dimension «qualité» dans le développement des petites et moyennes entreprises;</li> <li>- renforcement de la collaboration entre tous les programmes focaux, y compris SafeWork, Programme international pour l'abolition du travail des enfants et d'autres programmes pertinents comme le Programme mondial sur les stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté (STEP), afin de promouvoir le développement de petites et moyennes entreprises de qualité;</li> <li>- développement des programmes du Centre de Turin relatifs aux petites et moyennes entreprises.</li> </ul>	<p>Démarrage en janvier 2000</p> <p>En cours</p> <p>De manière continue</p> <p>En cours</p>	<p>Les activités avec les organisations d'employeurs consistent notamment en recherche et renforcement des capacités de conception et de mise en œuvre de stratégies de prestations de services et d'accroissement des effectifs des associations de petites entreprises, et assistance technique visant à améliorer la capacité de représentation et de gestion de ces petites associations.</p> <p>Le programme IFP/SEED, qui reprend beaucoup d'éléments de l'ancien programme international pour les petites entreprises (ISEP), met l'accent sur la promotion de la qualité de l'emploi dans les petites entreprises, la recherche sur les liens entre développement des petites entreprises et emploi, l'aptitude des petites entreprises à s'introduire sur de nouveaux marchés et l'amélioration de l'emploi dans les entreprises informelles.</p> <p>Des activités conjointes sont menées par IFP/SEED et SAFEWORK (liant qualité de l'emploi et productivité), IPEC (participation à la création d'emplois locaux dans des domaines où le pourcentage d'enfants qui travaillent est élevé), STEP (élaboration de nouveaux instruments de micro-assurance pour les micro-entreprises) et DECLARATION (promotion des droits d'organisation dans l'économie informelle).</p> <p>Collaboration avec le Centre de Turin, notamment à l'occasion d'une conférence conjointe sur les bonnes pratiques dans les services de développement de l'entreprise.</p>

**Partie I – Rendre la coopération technique de l'OIT plus pertinente et plus efficace**

Questions	Contexte et lignes d'action	Calendrier	Etat des travaux au 31 août 2000
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les programmes du Centre de Turin relatifs aux petites et moyennes entreprises sont ceux qui se développent le plus rapidement, à raison de 10 pour cent environ l'année dernière.</li> </ul>
<p><b>3. Normes internationales du travail et coopération technique</b></p> <p>3 a) Assurer une assistance efficace à la coopération technique comme moyen de garantir la mise en œuvre de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi</p>	<p>L'adoption de la Déclaration comme instrument promotionnel donne à l'OIT un mandat et une occasion uniques de développer un programme de coopération technique axé de manière plus cohérente sur une meilleure connaissance et observation de ses valeurs et principes fondamentaux, dans le cadre du programme focal sur la Déclaration et son suivi et le développement du Programme international pour l'abolition du travail des enfants, comme programme intégré associant connaissances, relations publiques et services. Dans ce but:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'assistance à la coopération technique sera guidée par les rapports publiés dans le cadre du suivi de la Déclaration;</li> <li>- le programme de coopération technique sera conçu de manière à contribuer à la campagne en faveur de la ratification des conventions fondamentales lancée en 1995, y compris la nouvelle convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.</li> </ul>	<p>Démarrage en mars 2000 pour les rapports annuels; novembre 2000 pour les rapports globaux</p> <p>En cours</p>	<p>Le travail a progressé sur ces points. Les rapports annuels et globaux ont été établis. Le document GB.279/TC/3 sur le suivi de la Déclaration est présenté à la commission pour examen.</p> <p>Les travaux avancent. La campagne de ratification de la convention n° 182 est une activité majeure du programme IPEC et comprend des projets spécifiques de coopération technique. Un certain nombre d'autres projets visant à promouvoir les principes et droits fondamentaux au travail en vertu de la Déclaration ont été conçus et sont sur le point d'être financés.</p>

<b>Partie I – Rendre la coopération technique de l'OIT plus pertinente et plus efficace</b>			
<b>Questions</b>	<b>Contexte et lignes d'action</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Etat des travaux au 31 août 2000</b>
3 b) Contribuer à créer un environnement favorable à la promotion, la réalisation et la mise en oeuvre des normes internationales du travail grâce à la coopération technique en vue d'aider les pays à ratifier et à appliquer les normes internationales du travail	<p>La coopération technique s'est avérée un instrument utile pour aider les mandants à appliquer plus efficacement les normes internationales du travail. Cette contribution sera renforcée par le développement d'un lien plus profond entre les normes internationales du travail et la coopération technique en s'appuyant sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une utilisation plus directe dans le programme de coopération technique des observations des organes de contrôle de l'OIT sur l'application des normes internationales du travail, en tenant compte des priorités nationales et des objectifs de pays;</li> <li>- l'intégration d'objectifs davantage liés aux normes dans les exercices d'objectifs de pays;</li> <li>- l'établissement d'un point focal sur les normes internationales du travail pour faciliter les communications internes et l'interaction entre les normes internationales du travail et la coopération technique.</li> </ul>	<p>Sur une base régulière</p> <p>D'ici septembre 2000</p> <p>D'ici mars 2000</p>	<p>Les travaux sont en cours et font partie du processus de programmation commune amorcé en janvier 2000. S'ajoutant à cela, l'unité d'appui à la gestion assure la coordination au sein des secteurs et entre eux.</p>
<b>4. Questions transversales</b>			
4 a) Intégrer un élément «parité» dans toutes les activités de coopération technique	<p>L'élément parité est intégré dans toutes les activités de l'OIT. Ces questions seront ainsi prises en compte de manière plus efficace et cohérente dans toutes les activités de coopération technique, comme contribution importante à l'objectif de promotion d'un développement équitable de l'OIT. Ce processus sera renforcé de la manière suivante:</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan d'action de l'OIT pour une politique intégrée de promotion de l'égalité entre hommes et femmes, distribué dans tout le Bureau, en association avec un atelier organisé à Turin pour les fonctionnaires du siège et du terrain.</li> <li>- Les données sexospécifiques sont l'une des questions fondamentales dont s'occupe le groupe de travail intersectoriel sur les statistiques.</li> </ul>



<b>Partie I – Rendre la coopération technique de l'OIT plus pertinente et plus efficace</b>			
<b>Questions</b>	<b>Contexte et lignes d'action</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Etat des travaux au 31 août 2000</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la fourniture d'avis, dans le cadre de la stratégie intégrée de parité du Bureau, sur l'intégration des questions de parité dans la coopération technique;</li> <li>- la formation du personnel du BIT et des mandants à l'intégration des questions de parité dans le développement et la mise en œuvre des activités de coopération technique.</li> </ul>	<p>De manière continue</p> <p>Début en janvier 2000</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le programme et budget pour 2002-03 comprendra des indicateurs et des cibles sexospécifiques dans les secteurs techniques.</li> <li>- Des cours sont organisés, notamment des cours pilotes sur l'intégration des questions d'égalité dans la conception, le contrôle et l'évaluation des programmes de coopération technique.</li> <li>- Une enquête d'évaluation est en cours pour déterminer les besoins d'orientation, d'information et d'outils.</li> </ul>
4 b) Insérer les questions liées au développement dans toutes les activités de l'OIT	<p>Le programme de coopération technique de l'OIT est l'une des contributions les plus pratiques de l'Organisation au développement national et régional. La contribution générale de l'OIT au développement bénéficiera d'un retour plus systématique des enseignements tirés de l'expérience de la coopération technique dans le programme général de travail du Bureau, notamment grâce:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au développement de liens opérationnels plus directs et plus systématiques entre la coopération technique, l'élaboration des politiques, la recherche, l'activité normative et les activités de promotion.</li> </ul>	<p>De manière continue</p>	<p>Les enseignements tirés de la conception et de la mise en œuvre des projets font l'objet d'une compilation qui sera incluse dans les futurs cycles de programmation commune et d'évaluation.</p> <p>Dans ce domaine, les travaux sont axés sur les programmes focaux qui fonctionnent essentiellement en liaison.</p>

## Partie II – Améliorer la qualité, la visibilité, l'efficacité et l'impact de la coopération technique de l'OIT

Questions	Contexte et lignes d'action	Calendrier	Etat des travaux au 31 août 2000
<p><b>1. Rendre la structure extérieure plus cohérente et efficace et capable de répondre de façon souple et rapide aux besoins des mandants</b></p>	<p>Il est largement reconnu que l'introduction de la PPA et des équipes consultatives multidisciplinaires a rapproché l'OIT de ses mandants. La structure extérieure actuelle sera examinée avec la participation active des autorités nationales impliquées, l'objectif essentiel étant d'améliorer le service fourni aux mandants. L'étude s'efforcera notamment d'identifier:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des arrangements améliorés pour la prestation de services dans le cadre d'un examen plus large de la structure extérieure portant notamment sur les rôles et responsabilités sur le terrain et au siège ainsi que l'emplacement et la couverture des bureaux et des équipes consultatives multidisciplinaires;</li> <li>- les possibilités d'une représentation de l'OIT là où celle-ci est absente;</li> <li>- l'expertise technique nécessaire sur le terrain.</li> </ul>	<p>La planification de l'étude devrait démarrer en janvier 2000 et se terminer à la fin de l'année 2000.</p>	<p>L'examen de la structure extérieure fait partie du cadre stratégique.</p>
<p><b>2. Améliorer la prestation de la coopération technique par la mise au point de processus et procédures de gestion plus efficaces</b></p>	<p>Des efforts seront déployés pour améliorer les prestations. Le Bureau procédera à un examen en vue de déterminer les principales causes de problèmes et ce travail, associé à l'étude de la structure extérieure mentionnée plus haut, permettra d'identifier:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les autres fonctions qui pourraient être décentralisées, tout en maintenant la cohésion du programme et une bonne gestion financière;</li> <li>- les lacunes des structures administratives, financières et personnelles;</li> <li>- les imperfections dans la conception des projets de coopération technique.</li> </ul> <p>Parallèlement à cet exercice, on cherchera à améliorer en permanence la gestion et la prestation de la coopération technique de la manière suivante:</p>	<p>A partir de janvier 2000 dans le cas de l'étude de la structure extérieure</p> <p>Achevé en avril 2000</p> <p>Achevé en avril 2000</p>	<p>Pour traiter de la plupart des questions ci-contre et ci-dessous, un groupe de travail interne a été établi en mai. Il s'emploie activement à collecter et contrôler les données relatives aux prestations, à analyser les principaux facteurs de retard et à établir la liaison entre le siège et les unités extérieures pour l'élaboration de mesures correctives.</p>

## Partie II – Améliorer la qualité, la visibilité, l'efficacité et l'impact de la coopération technique de l'OIT

Questions	Contexte et lignes d'action	Calendrier	Etat des travaux au 31 août 2000
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise au point d'un système de suivi de la coopération technique afin de fournir des informations gestionnaires fiables et de faciliter des mesures de prévention, y compris la mise au point d'une base de données montrant les tendances et identifiant les goulots d'étranglement;</li> <li>- la rationalisation et la synchronisation de l'établissement des rapports (internes et externes, y compris aux donateurs);</li> <li>- le renforcement de la formation pour les services de soutien, l'accent étant mis sur le règlement des problèmes et un service d'orientation;</li> <li>- la compilation d'un manuel destiné à guider le processus de mise en place de la coopération technique et à servir de référence pour la documentation en matière de coopération technique.</li> </ul>	<p>Premiers résultats en juillet 2000</p> <p>Premiers résultats en octobre 2000</p> <p>Associé à un examen de la structure extérieure</p> <p>Première partie achevée en janvier 2000</p>	<p>Les travaux progressent; un format type a été élaboré pour les rapports d'activité à l'intention des donateurs multi-bilatéraux.</p> <p>Mise en œuvre en 2001</p>
<p><b>3. Améliorer les ressources humaines</b></p>	<p>Dans le cadre de la politique de mise en valeur des ressources humaines du Bureau, un effort accru sera consenti pour améliorer la qualité et l'efficacité de la coopération technique par un certain nombre de mesures, dont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'examen des problèmes gênant le recrutement au moment nécessaire du personnel extérieur et l'adoption de mesures pour y remédier;</li> <li>- l'adoption d'une décision selon laquelle les fonctionnaires nouvellement recrutés pour les équipes consultatives multidisciplinaires travailleront pendant une période donnée au siège avant d'être affectés sur le terrain;</li> <li>- un recours accru aux compétences et à l'expérience locales dans le programme de coopération technique de l'OIT, par exemple en établissant une liste des personnes formées aux problèmes intéressant l'OIT disponibles localement.</li> </ul>	<p>Mai 2000</p> <p>Mai 2000</p> <p>Selon les besoins</p>	<p>La plupart des questions ci-contre relèvent de la réforme des politiques des ressources humaines, dont est saisie la Commission du programme, du budget et de l'administration.</p> <p>Les bureaux extérieurs établissent des listes d'experts locaux qu'ils s'attacheront à étendre et recourront fréquemment à des consultants nationaux.</p>

**Partie II – Améliorer la qualité, la visibilité, l'efficacité et l'impact de la coopération technique de l'OIT**

Questions	Contexte et lignes d'action	Calendrier	Etat des travaux au 31 août 2000
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'amélioration, le cas échéant, et l'organisation régulière de stages obligatoires couvrant des questions comme les valeurs et principes de l'OIT et les principaux domaines techniques des activités de l'OIT à l'intention de tous les fonctionnaires participant aux activités de coopération technique, y compris les conseillers techniques en chef et les experts;</li> <li>- l'amélioration des programmes d'information sur la coopération technique et des entrevues de fin de mission;</li> <li>- le renforcement des qualifications nécessaires à la coopération technique, notamment grâce à un programme de formation couvrant des domaines comme la mise au point des programmes, le suivi et l'évaluation, l'établissement de rapports, les procédures financières, les normes internationales du travail, la mobilisation des ressources et la communication.</li> </ul>	<p>Mai 2000</p> <p>En cours</p> <p>A intégrer dans un processus de restructuration des bureaux extérieurs</p>	<p>Relève de la réforme de la politique des ressources humaines</p>
<p><b>4. Evaluer la coopération technique</b></p>	<p>Il faudra améliorer les processus et procédures d'évaluation actuels et mettre au point de nouvelles approches pour évaluer les résultats et garantir que les enseignements tirés de l'expérience sont davantage pris en compte dans les activités futures. Parmi les mesures à prendre figurent:</p> <p>L'amélioration des arrangements en cours et la mise au point de nouvelles approches</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'évaluation des processus de conception et d'évaluation actuels, en tenant compte du nouveau cadre organique, des objectifs stratégiques et opérationnels, des programmes focaux et des questions transversales comme la parité et les normes internationales du travail;</li> <li>- un examen de l'application des arrangements existants en matière d'évaluation des projets et programmes et la mise au point d'une nouvelle méthodologie d'évaluation pour des domaines qui ne sont pas couverts par les arrangements existants, y compris les évaluations rétrospectives;</li> </ul>	<p>[...]</p> <p>Les activités en rapport avec ces initiatives commenceront en janvier 2000.</p>	<p>La Commission du programme, du budget et de l'administration est saisie d'un document sur la stratégie de l'OIT en matière d'évaluation.</p>

**Partie II – Améliorer la qualité, la visibilité, l'efficacité et l'impact de la coopération technique de l'OIT**

Questions	Contexte et lignes d'action	Calendrier	Etat des travaux au 31 août 2000
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le renforcement de la capacité des régions à entreprendre des évaluations;</li> <li>- une plus grande attention accordée à la définition et à la sélection des options d'évaluation au stade de la conception afin que les parties prenantes (y compris les partenaires financiers) puissent se mettre d'accord sur le choix le plus approprié;</li> <li>- une meilleure coordination avec les donateurs pour l'exécution d'évaluations indépendantes.</li> </ul> <p>Enseignements tirés de l'expérience</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'amélioration des systèmes de réunion et de diffusion des informations au siège et sur le terrain à propos des pratiques exemplaires et des enseignements acquis comme base de mise au point des programmes futurs;</li> <li>- l'utilisation accrue des pratiques exemplaires et des enseignements pour la préparation d'outils méthodologiques, de manuels de référence et de documents de formation dans le secteur et programme technique.</li> </ul> <p>Le Conseil d'administration et le processus d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Conseil d'administration sera tenu au courant de l'évolution des stratégies et approches d'évaluation ainsi que des résultats des principales études d'évaluation;</li> <li>- le Conseil d'administration voudra sans doute décider des modalités du rôle de contrôle qu'il compte jouer.</li> </ul>	<p>[...]</p> <p>Les activités en rapport avec ces initiatives commenceront en janvier 2000.</p>	<p>La collecte d'informations sur les bonnes pratiques et les enseignements à tirer des projets de coopération technique a commencé. Un système sera mis en place au premier semestre 2001 pour mettre ces informations à la disposition de toutes les unités.</p> <p>A sa 277<sup>e</sup> session, en mars 2000, le Conseil d'administration a décidé d'ajouter aux évaluations thématiques inscrites à son ordre du jour sur une base annuelle des examens sur place de projets sélectionnés pour 2000 et 2001.</p>

## Partie II – Améliorer la qualité, la visibilité, l'efficacité et l'impact de la coopération technique de l'OIT

Questions	Contexte et lignes d'action	Calendrier	Etat des travaux au 31 août 2000
5. Accroître la visibilité et la communication	<p>Une stratégie de communication sera conçue de manière à promouvoir le programme de coopération technique de l'OIT et à garantir qu'il contribue efficacement à mieux faire connaître les travaux de l'OIT et à accroître l'appui qui nous est apporté. Les activités comprendront notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un examen des documents de promotion/d'information actuels de l'OIT concernant ses activités de coopération technique;</li> <li>- la diffusion d'informations bien présentées sur des questions intéressant le grand public et un plus grand recours à des activités promotionnelles comme des visites de projets de l'OIT organisées à l'intention de journalistes;</li> <li>- l'introduction d'une formation au siège en matière de communication à des fins de coopération technique.</li> </ul>	<p>Terminé à la fin de l'an 2000</p> <p>De manière continue</p> <p>A intégrer dans le processus de restructuration extérieure</p>	<p>Les travaux progressent; une base de données sur ces documents est en cours de préparation.</p> <p>Le rapport annuel sur l'application du programme qui sera présenté en mars 2001 fera état des progrès réalisés.</p> <p>Un cours pilote a été organisé en 2000 en collaboration avec le Centre de Turin et fait l'objet d'un examen.</p>

## Partie III – Renforcer les partenariats et la mobilisation des ressources

Questions	Contexte et lignes d'action	Calendrier	Etat des travaux au 31 août 2000
1. Renforcement des partenariats et mobilisation des ressources	<p>Pour que les valeurs et principes de l'OIT bénéficient d'une promotion plus large et que les activités opérationnelles de l'Organisation aient un plus grand soutien, celle-ci doit élargir et diversifier plus systématiquement ses partenariats en vue de la coopération pour le développement. Il faut pour cela s'appuyer sur un partenariat fondamental entre le Bureau et ses mandants primaires, gouvernements, employeurs et travailleurs, qui peuvent utiliser leurs ressources, leurs réseaux et leur expérience pour appuyer la coopération technique de l'OIT et la promouvoir auprès d'autres partenaires, y compris à des fins de mobilisation des ressources. Dans ce but, les mesures suivantes seront prises:</p>		

### Partie III – Renforcer les partenariats et la mobilisation des ressources

Questions	Contexte et lignes d'action	Calendrier	Etat des travaux au 31 août 2000
	<p>Contexte et lignes d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des contacts seront établis avec les partenaires existants et potentiels, y compris par exemple les ministères des Finances et de la Planification, afin de mieux faire comprendre la contribution que l'OIT peut apporter à la coopération pour le développement;</li> <li>- des contacts de haut niveau seront renforcés avec les agents de la coopération pour le développement, comme les ministères de la Coopération pour le développement, le Comité d'aide au développement de l'OCDE et les organisations régionales;</li> <li>- des flux réguliers d'information sur la coopération technique et les activités de recherche de l'OIT seront établis afin de promouvoir l'intégration des normes internationales du travail dans les politiques et activités des partenaires de l'OIT;</li> <li>- des informations sur les partenaires et les possibilités de mobilisation des ressources seront réunies et largement diffusées à l'intérieur du Bureau;</li> <li>- on s'efforcera de multiplier les initiatives avec des organisations comme les institutions de Breton Woods, les banques régionales de développement et les organismes multilatéraux et bilatéraux afin de les encourager à promouvoir les valeurs fondamentales de l'OIT et les normes internationales du travail en général dans leurs politiques et activités opérationnelles.</li> </ul>	<p>Immédiatement</p> <p>Immédiatement</p> <p>Début en janvier 2000 puis de manière continue</p> <p>Début 2000</p> <p>De manière continue</p>	<p>Le BIT a établi des contacts aux plus hauts niveaux avec les gouvernements, y compris les ministères des Finances et de la Planification et de la Coopération pour le développement, ainsi qu'avec des membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE et les institutions de Breton Woods. Des réunions officielles ont été organisées, des allocutions ont été prononcées devant le personnel de certaines organisations et des fonctionnaires ont participé à des manifestations de haut niveau. Il sera rendu compte des progrès réalisés dans le rapport annuel sur la mise en œuvre du programme.</p> <p>Un guide sur les donateurs multi-bilatéraux a été publié en mars 2000 et peut être consulté sur l'intranet.</p> <p>Voir points connexes ci-dessus et ci-après.</p>

### Partie III – Renforcer les partenariats et la mobilisation des ressources

Questions	Contexte et lignes d'action	Calendrier	Etat des travaux au 31 août 2000
<p>a) Au sein du système des Nations Unies</p>	<p>L'OIT doit rechercher à améliorer la coopération pratique, la coordination et le financement au sein du système des Nations Unies de la manière suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- recensement des possibilités de renforcement des relations avec les entités du système des Nations Unies et établissement et/ou renforcement des accords de coopération;</li> <li>- organisation de réunions de haut niveau avec le PNUD afin d'améliorer les cadres actuels de coopération en clarifiant les rôles et en insistant sur l'avantage relatif de l'OIT;</li> <li>- organisation de réunions techniques afin de débattre et de planifier des activités conjointes tendant à promouvoir la Déclaration et les normes internationales du travail et à donner suite à des événements comme le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes;</li> <li>- engagement actif de l'OIT aux réformes des Nations Unies, notamment dans le contexte de l'UNDAF, afin de contribuer à renforcer le système multilatéral et à garantir que les valeurs et principes de l'OIT sont intégrés dans la programmation à l'échelle du système;</li> <li>- examen des possibilités de travail conjoint avec les organisations pertinentes des Nations Unies de manière à répondre rapidement aux situations de crise;</li> <li>- utilisation améliorée de mécanismes existants comme le rapport annuel du Coordonnateur résident afin de promouvoir les activités de l'OIT.</li> </ul>	<p>Premières initiatives premier semestre 2000</p> <p>Premières initiatives premier semestre 2000</p> <p>Premières initiatives premier semestre 2000</p> <p>De manière continue</p> <p>Selon les besoins</p> <p>De manière continue</p>	<p>Des activités visant à renforcer les relations avec le Programme alimentaire mondial sont en cours. La coopération avec l'UNICEF et ONUSIDA a été renforcée.</p> <p>Une série de réunions de haut niveau avec le PNUD a eu lieu. Un nouveau cadre de collaboration est en cours de discussion, sur la base d'un examen conjoint des activités sur le terrain.</p> <p>Le rapport annuel sur l'application du programme fera le point de la situation.</p> <p>Le BIT participe pleinement aux opérations de l'UNDAF dans les pays concernés.</p> <p>Le programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction (IFP/CRISIS) s'est attaché à promouvoir le travail conjoint avec d'autres organisations des Nations Unies, en particulier le HCR (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) et le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan (UNOCHA).</p>



### Partie III – Renforcer les partenariats et la mobilisation des ressources

Questions	Contexte et lignes d'action	Calendrier	Etat des travaux au 31 août 2000
<p>b) Avec les institutions de Bretton Woods et les banques régionales de développement</p>	<p>On renforcera la collaboration en matière de coopération technique dans le cadre plus large des initiatives prises par le Bureau pour renforcer les relations avec les institutions de Bretton Woods et les banques régionales de développement, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conclusion d'accords sur le renforcement de la collaboration en matière de coopération technique;</li> <li>- examen de l'expérience de travail avec ces organisations;</li> <li>- identification des ajustements nécessaires au sein de l'OIT pour renforcer la collaboration opérationnelle, notamment par les processus d'appels d'offres;</li> <li>- suivi du cadre de développement intégré et évaluation de ses implications pour la coopération technique de l'OIT.</li> </ul>	<p>Premières initiatives premier semestre 2000</p> <p>Terminé à la fin de l'an 2000</p> <p>Terminé à la fin de l'an 2000</p> <p>De manière continue</p>	<p>D'importants travaux ont été réalisés pour renforcer la collaboration avec les institutions de Bretton Woods, comme il ressort du rapport à la Commission de l'emploi et de la politique sociale. La collaboration se poursuit avec la Banque mondiale dans le domaine de la protection sociale et de l'élaboration du budget social. Les négociations vont bon train avec la Banque asiatique de développement sur la prise en compte des normes dans leurs projets; il est prévu d'organiser une formation sur la Déclaration à l'intention du personnel de la Banque africaine de développement.</p> <p>Les travaux ont été retardés et la question sera abordée en 2001.</p> <p>"</p> <p>Les travaux sont en cours, principalement dans les bureaux extérieurs, avec le soutien actif du siège. Le BIT a activement participé à la préparation du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) (FMI/Banque mondiale) en 2000. Un groupe pilote de cinq pays a été sélectionné pour démontrer la contribution du programme d'activités concernant le travail décent aux principes et objectifs du cadre de développement intégré et du CSLP. Il sera fait état des progrès réalisés dans le rapport à la commission ESP.</p>

### Partie III – Renforcer les partenariats et la mobilisation des ressources

Questions	Contexte et lignes d'action	Calendrier	Etat des travaux au 31 août 2000
<p>c) Avec les partenaires multi-bilatéraux</p>	<p>Les partenariats multi-bilatéraux doivent être consolidés, renforcés et élargis de la manière suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- amélioration du dialogue et des échanges techniques, par exemple par des réunions thématiques au siège et sur le terrain;</li> <li>- développement de l'approche-programme pour faciliter le ciblage;</li> <li>- convocation de réunions régulières d'examen avec des partenaires multi-bilatéraux de l'OIT lorsque ces examens ne sont pas prévus dans la coopération.</li> </ul>	<p>Immédiatement</p> <p>Déjà lancé, à poursuivre</p> <p>D'ici la fin de l'année 2001, des réunions ont démarré avec cinq donateurs supplémentaires.</p>	<p>Les relations avec les partenaires multi-bilatéraux ont été renforcées en 2000 dans le cadre d'échanges avec le Royaume-Uni, les Etats-Unis, le Danemark, les Pays-Bas, la France, la Suède, l'Italie et l'Espagne. Les travaux sur les échanges techniques et les réunions thématiques se poursuivront en 2001.</p> <p>En cours. Les activités en vue de l'élaboration d'une approche-programme se sont poursuivies avec plusieurs partenaires multi-bilatéraux en 2000 – la Suède, la France, la Belgique, le Royaume-Uni et la Norvège. Un programme de partenariat a été signé avec les Pays-Bas en mars 2000.</p> <p>En cours. Réunions avec la France, les Etats-Unis et le Royaume-Uni.</p>
<p>d) Avec l'Union européenne</p>	<p>L'OIT continuera à rechercher un engagement plus efficace avec l'Union européenne en matière de coopération technique de la manière suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuite des discussions sur la collaboration par le biais de la coopération technique avec des institutions comme la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil économique et social;</li> <li>- mise au point de propositions dans l'objectif de modalités de collaboration opérationnelle acceptables par toutes les parties;</li> </ul>	<p>Premières initiatives décembre 1999</p> <p>En cours de négociation</p>	<p>Des contacts de haut niveau ont été établis avec l'Union européenne (y compris la Commission, le Parlement européen et le Conseil économique et social) pour explorer les possibilités d'améliorer la collaboration. Une délégation technique interdépartementale a également travaillé avec la DG5 sur l'accroissement de la coopération et du partage des connaissances. Des contacts similaires sont envisagés avec la DG8.</p> <p>Des négociations sont encore en cours.</p>

### Partie III – Renforcer les partenariats et la mobilisation des ressources

Questions	Contexte et lignes d'action	Calendrier	Etat des travaux au 31 août 2000
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- utilisation continue d'une approche pragmatique à court terme lorsque des possibilités de coopération se présentent;</li> <li>- examen de la possibilité de mettre en place une capacité d'appels d'offres de l'OIT.</li> </ul>	<p>Selon les besoins</p> <p>Juin 2000</p>	<p>Des efforts conjoints ont été déployés avec le Centre de Turin pour établir une collaboration en matière d'appels d'offres et examiner la capacité du BIT.</p>
<p>e) Avec le secteur privé, des fondations et autres partenaires non traditionnels</p>	<p>L'OIT s'efforcera de mettre en place des partenariats plus efficaces avec les fondations, fonds et organisations du secteur privé sans compromettre ses principes de la manière suivante, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- examen de l'expérience de la coopération avec ces partenaires;</li> <li>- identification de partenaires potentiels en vue d'une coopération dans des domaines intéressant l'OIT;</li> <li>- dans le cadre de l'initiative globale de promotion de la coopération des Nations Unies avec le secteur privé, utilisation des discussions de Turin entre le Prince of Wales Business Forum et les Nations Unies pour identifier des possibilités de coopération avec le secteur privé;</li> <li>- préparation de directives sur le partenariat avec le secteur privé, les fonds et fondations.</li> </ul>	<p></p> <p>Début janvier 2000</p> <p>Début décembre 1999</p> <p>Début janvier 2000</p> <p>Terminé en décembre 2000</p>	<p>Ces travaux réalisés à ce jour dans ce domaine s'inscrivent principalement dans le contexte du Pacte mondial des Nations Unies; à ce sujet, il sera fait rapport séparément au Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation.</p> <p>Les contacts ont aussi été maintenus avec le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux.</p> <p>Les activités concernant les autres éléments n'ont pas commencé en raison de la charge de travail accrue avec les autres donateurs.</p>